

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Viviane HUYGHE
Madame Claudine COUVRAT
Madame Michèle LE ROUX
Madame Maryvonne DIVETOT
Madame Anne HEURTAUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre COLLAS – Pouvoir à Philippe VIVIER
Monsieur Patrick LECLERC
Madame Nicole CAMILLERI
Monsieur Laurent ROUSSEL
Monsieur Sébastien GEORGES
Madame Renée Paule SERVEAUX

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 8
Nombre de membres votants : 8

oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 22 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Kiosque

Le permis de construire a été déposé.

Le kiosque n'est pas classé en ERP.

Analyse en décembre du dossier APD/PRO (Avant-Projet Définitif – Etudes de projet)

Monsieur MABIRE s'interroge sur différents points de connexion internet et vidéosurveillance.

Les questions vont être transmises au Maître d'Œuvres CAD'EN.

Groupe Scolaire – Qualité de l'air intérieur

Monsieur VIVIER présente deux propositions pour la surveillance de la qualité de l'air des écoles maternelle et primaire du groupe scolaire.

Le devis d'Hervé Thermique est retenu.

Assainissement collectif

Le chantier de l'entreprise DLE-Ouest, dans le bas de Caër, a été stoppé le 19 décembre 2018 en raison des congés de l'entreprise et reprendra le 7 janvier 2019.

Au 19 décembre, tout le linéaire de voirie qui a été raboté en début de chantier (environ 300 m) sera remis en circulation : les véhicules rouleront sur une tranchée refermée avec de la grave-bitume. La réfection définitive avec de l'enrobé à chaud ne sera réalisé qu'en début d'année 2019 sur ce même linéaire refermé en grave-bitume, après calage des dates d'intervention en concertation avec les commerçants locaux : ce chantier durera environ 2 jours et impactera donc temporairement la circulation.

Les enquêtes de branchements relatives à l'allée des Oliviers ont été effectuées.

Depuis le 17 décembre matin, l'entreprise de contrôles SATER interviendra sur la zone où les ouvrages d'assainissement ont été créés : contrôles par caméra, tests d'étanchéité à l'air des canalisations et des branchements (le contrôle de l'étanchéité des regards à l'eau sera réalisé plus tard car susceptible d'immobiliser une demi-chaussée, la période des fêtes sera épargnée a priori).

Au 7 janvier 2019, DLE-Ouest reprendra les terrassements sous la RD155 pour étendre le réseau.

Vidéosurveillance

Vu l'avis favorable de la Préfecture selon l'arrêté D3 BPA 18 0442 du 18 octobre 2018, Les panneaux de signalisation de vidéosurveillance vont être installés aux entrées de la commune en décembre et les caméras en début d'année.

Pont de l'Iton

Le conseil municipal valide le principe d'un trottoir normalisé (1.50 ml) coté amont. Ce trottoir permettra aux piétons de traverser les futurs ouvrages dans les 2 sens en sécurité et d'assurer la continuité du cheminement des berges de Saint-Gaud.

DELIBERATIONS

► DB2018.081 DM17 - Panneaux Vidéo-Surveillance

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 PANNEAUX VIDEO SURVEILLANCE ENTR	1 632.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 632.00 €	
D 2158 PANNEAUX VIDEOSURVEILLANCE ENTRE		1 632.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 632.00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

► DB2018.082 SECOMILE Cession parcelles B458-460-461-463-464

Suite aux travaux d'assainissement sur la Commune de Normanville, la Société d'Economie Mixte du Logement de l'Eure – SECOMILE 20, rue Joséphine BP 584 27005 EVREUX Cedex décide de céder à la commune de Normanville à titre gratuit, les parcelles suivantes :

SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE
B	458	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 85ca
B	460	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 04ca
B	461	« Les Friches Maubert »	00ha 07a 13ca
B	463	« Les Friches Maubert »	00ha 03a 02ca
B	464	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 49ca

Soit un total de 00ha 11a 53ca

Un acte administratif sera établi par la Commune de Normanville.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Philippe VIVIER, Maire et Monsieur Arnaud MABIRE, 1^{er} adjoint pour signer tout document relatif à cette acquisition.

► DB2018.083 Tarifs cantine & garderie

Cantine

Prix du repas 3,70 Euros

Garderie – Tarifs identiques à 2018

Matin : 2,20 Euros

Soir : 2,35 Euros

Forfait matin & soir : 4,40 Euros

Un repas bio sera servi 1 fois par semaine à compter du 1^{er} janvier 2019 – Surcoût du repas : 1 €

► DB2018.084 Cadeau fin d'année factrice

Les membres du conseil municipal décident d'octroyer 20 euros en cadeaux de fin d'année à Madame GOUMAS Françoise sise 4, rue de Villiers 28170 Saint-Sauveur Mareuille, factrice à Normanville.

► DB2018.085 LSR Paiement partiel facture Coussin Lyonnais

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour le paiement d'un acompte (Fourniture du matériel) sur le devis 17/2201 de la signalisation routière concernant la pose de coussin Lyonnais soit un montant de 4 635,40 € HT & 5 262,48 € TTC

- Facturation de la fourniture des coussins lyonnais sachant que la Commune de Normanville a décidé de reporter les travaux en 2019 après l'enfouissement des réseaux.

► **DB2018.086 SIEGE TR2 Route de la Vallée**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement² : 45 166,67 €
- en section de fonctionnement : 9 583,33 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

► **DB2018.087 SIEGE EP Domaine de la Pommeraie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage ;

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement² : 2 000,00 €
- en section de fonctionnement : 0 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

► **DB2018.088 - Participation Transurbain Ligne T5**

A ce jour, la commune de Normanville participe à l'abonnement du Transurbain pour la ligne T5 pour les administrés de la commune à hauteur de 50 %

Il convient de préciser, que cette participation est valable pour des abonnements annuels uniquement.

Le bénéficiaire ne devra pas cumuler d'autres participations (notamment employeur).

Le bénéficiaire devra remplir un formulaire de remboursement, fournir un justificatif de domicile et la facture annuelle.

► **DB2018.089 Abris bus**

Le contrat avec Bueil Publicité prend fin au 19 février 2019, à ce titre l'entreprise retire ses abris de bus.

Il convient d'installer 4 abris sur la commune :

- A côté de la Mairie,
- A l'entrée du lotissement « Friches Maubert (intersection Route de la Vallée)
- Route de la Vallée (Direction Saint-Germain)
- A l'entrée du Domaine des Pêcheurs (intersection de la Rue du Robichon)

2 propositions sont présentées au conseil municipal : Devis de la Signalisation Routière et Devis d'URBANE0

Les membres du Conseil Municipal décident de retenir le devis de la Société URBANE0 OUEST du 19 décembre 2018 pour un montant HT de 21 895 €uros soit 26 274 €uros TTC.

► **DB2018.090 DM18 – Abris BUS**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	21 274.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	21 274.00 €	
D 023 : Virement section investissement		21 274.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		21 274.00 €
D 2188 : MAIRIE		21 274.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		21 274.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		21 274.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		21 274.00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

► **DB2018.091 – Résiliation partielle d'un Bail à Ferme et d'un bail de Chasse**

Suite aux travaux d'assainissement sur la Commune de Normanville, la Société d'Economie Mixte du Logement de l'Eure – SECOMILE 20, rue Joséphine BP 584 27005 EVREUX Cedex a accepté de céder à la commune de Normanville à titre gratuit, les parcelles suivantes :

SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE
B	458	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 85ca
B	460	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 04ca
B	461	« Les Friches Maubert »	00ha 07a 13ca
B	463	« Les Friches Maubert »	00ha 03a 02ca
B	464	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 49ca

Soit un total de 00ha 11a 53ca

Un acte administratif sera établi par la Commune de Normanville.

Les dits biens sont loués ainsi qu'il suit :

SITUATION LOCATIVE - BAIL A FERME ET BAIL DE CHASSE

Au terme d'un acte reçu par Maître Claude LABADIE, Notaire associé soussigné membre de la Société « Claude LABADIE & Hubert PECQUENARD, notaires associés », titulaires d'un office notarial à la résidence d'Evreux (Eure), et Maître BAILLEUL, Notaire à GAILLON (Eure) enregistré à la recette divisionnaire d'Evreux, le 27 novembre 1986 Bordereau 543 Case 10

La SECOMILE a consenti à Messieurs Jean-Pierre Gérard COLLAS, et Philippe Jacques Christian COLLAS

► **Un bail à Ferme** pour une durée de 11 ans 4 mois et 15 jours commençant à courir le 17 octobre 1986 pour prendre fin le 28 février 1998. A défaut de congé dans les formes légales prescrites par la loi, ledit bail s'est renouvelé par période de 9 années.

Le bail porte sur les pièces de terre, Commune de Normanville portées au cadastre section B, lieudit les « Friches Maubert », savoir :

- Sous le n°35 pour une contenance de 8a 77ca
- Sous le n°227 pour une contenance de 6ha 15a 38ca
- Sous le n°229 pour une contenance de 4ha 70a 94ca

Pour un ensemble de 10ha 95a 09ca

► **Un bail de Chasse** pour une durée de 11 ans 4 mois et 15 jours commençant à courir le 17 octobre 1986 pour prendre fin le 28 février 1998. A défaut de congé dans les formes légales prescrites par la loi, ledit bail s'est renouvelé par période de 9 années.

Le bail porte sur les pièces de terre, Commune de Normanville portées au cadastre section B, lieudit les « Friches Maubert », savoir :

- Sous le n°35 pour une contenance de 8a 77ca
- Sous le n°227 pour une contenance de 6ha 15a 38ca
- Sous le n°229 pour une contenance de 4ha 70a 94ca

Pour un ensemble de 10ha 95a 09ca

Vu le projet d'assainissement de la Commune de Normanville, Messieurs Jean-Pierre COLLAS, et Philippe COLLAS confirment :

- Qu'ils sont au courant de la cession des parcelles :

B	458	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 85ca
B	460	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 04ca
B	461	« Les Friches Maubert »	00ha 07a 13ca
B	463	« Les Friches Maubert »	00ha 03a 02ca
B	464	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 49ca

Nouvelles parcelles suite à la division des parcelles B35 – B345 – B227.

- Qu'ils ont dispensé le CEDANT de leur adresser les notifications prévues par l'article L412-8 du Code rural,

Messieurs Jean-Pierre COLLAS, et Philippe COLLAS, intervenant aux présentes, affirment qu'ils ne se portent pas acquéreurs des parcelles suscitées et confirme de ne pas avoir l'intention d'exercer le droit de préemption leur profitant ni de se porter acquéreurs des parcelles sises Commune de Normanville :

B	458	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 85ca
B	460	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 04ca
B	461	« Les Friches Maubert »	00ha 07a 13ca
B	463	« Les Friches Maubert »	00ha 03a 02ca
B	464	« Les Friches Maubert »	00ha 00a 49ca

Nouvelles parcelles suite à la division des parcelles B35 – B345 – B227.

Suite à l'acquisition projetée, il convient de procéder à la résiliation partielle du bail rural sur les parcelles ci-dessus désignées sans indemnités de résiliation.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Philippe VIVIER, Maire et Monsieur Arnaud MABIRE, 1^{er} adjoint pour signer tout document relatif à cette résiliation partielle.

► DB2018.092 – DM19 – La Signalisation Routière Coussin Lyonnais

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		6 071.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		6 071.00 €
D 204132 : Route de la Vallée		6 071.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		6 071.00 €
D 458105 : Route de la Vallée		8 570.00 €
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		8 570.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		6 071.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		6 071.00 €
R 458205 : Route de la Vallée		8 570.00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		8 570.00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

COMPTE-RENDU

Commission EPN

Commission 1	ATTRACTIVITE
Commission 2	EAU
Commission 3	EQUILIBRE TERRITORIAL
Commission 4	VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Commission 5	FINANCES

- EPN – Commission 3 le 29 novembre 2018,
- SIEGE – Comité Syndical le 1^{er} décembre 2018,
- EPN – Atelier SCOT élus/agriculteurs le 3 décembre 2018,
- EPN – Diagnostic SCOT EPN le 3 décembre 2018,
- EPN – Commission 5 le 6 décembre 2018,
- SIVOM Cap Nord Est – Conseil Syndical le 11 décembre 2018,
- EPN – PLUi PADD – Réunion de travail le 13 décembre 2018
- EPN – Séminaire Commerce le 18 décembre 2018,
- EPN – Commission 4

[Tarifs 2019 gestion des déchets.pdf](#)

[Tarifs QPARK 2019.pdf](#)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les tarifs 2019 d'intervention du Service prévention et gestion des déchets, - Les tarifs 2019 des parkings payants de l'Hotel de Ville et de la gare d'Evreux. |
|--|

- EPN - Extrait du compte rendu du Bureau du 5 décembre 2018,
- EPN - Relevé décisions 4^{ème} commission le 14 novembre 2018,
- EPN - Bureau communautaire du 14 novembre 2018,
- EPN - Relevé de décisions de la 1^{ère} Commission du 27 novembre 2018,
- EPN – Compte rendu du comité d'agrément CURSUS du 27 novembre 2018
- EPN - Procès-Verbal 3ème Commission du 29 Novembre 2018.pdf

COURRIER DU MAIRE

- ▶ SARL VAL'EURE - Arrêt définitif de la collecte des cartons sur la commune. Les agents communaux iront mensuellement à la déchetterie,
- ▶ Société de Pêches- Dégradation des berges au niveau de l'ancien vannage lors des crues. Monsieur COLLAS a prévenu le SAVITON
- ▶ BELLEVIN - Proposition achat parcelles AC-69 AC70 et AC 487 soit 654 m² à 16 350 Euros. Le conseil municipal propose 5 € le m² soit 2 738 Euros.
- ▶ Banque Alimentaire - Résultat de la collecte Hiver 2018 : 2368 kgs
- ▶ Emanuel MACRON - Congrès des Maires,
- ▶ Ville Evreux - CCAS – Contrat Local de Santé,
- ▶ Nomination nouveau trésorier – Monsieur RUFFE
- ▶ SECOMILE - Courrier Locataires pour vitesse dans le Domaine de la combe

QUESTION ET SUJETS DIVERS

- ▶ Carte de Vœux – Livraison mardi 18 décembre 2018
- ☑ Groupe scolaire – Compte rendu du conseil d'école du 8 novembre 2018
Madame VANDAMME informe Monsieur le Maire d'une éventuelle fermeture de classe pour la prochaine rentrée scolaire,
- ☑ Marc est content - Nouvelle enseigne de Multilots au 1er mars 2019,
- ☑ ALEGRA - Inventaire de la biodiversité communale,

Prochain Conseil Municipal 24 janvier 2019